

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Février 2023

MAIRIE de DICONNE



Sur convocation en date du 06 Février 2023 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 9
- ⇒ Membres en exercice : 9
- ⇒ Membres présents : 7
- ⇒ Membres représentés : 1
- ⇒ Membres excusés : 1



La séance est ouverte à 20h00 par :

- Monsieur **Robert COULON**, Maire de DICONNE

Présents :

Robert COULON, Daniel COLAS, Marion SAVOY, Maryse DUFOUR, Sylviane BRISET, Roger BERGERAS Christiane POCOBELLO, avec procuration pour **Jean-Marc JULLIEN**



Excusé : **Thomas MAURY**

SECRETARIAT de SEANCE :

- Monsieur **Roger BERGERAS**, est désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 04 Novembre dernier :
Approuvé à l'unanimité

2 - Délibération n° 2023-2 concernant l'adoption de la nomenclature M57 budgétaire et comptable développée au 1^{er} Janvier 2023 :

Présentée par **Daniel COLAS**, cette nouvelle nomenclature a pour but d'harmoniser l'essentiel des comptes publics des différentes administrations.
Elle est votée à l'unanimité



3 - 2023-3 Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport afin d'aménager un terrain multi sports :

Présentation de 2 devis pour la réalisation, le terrassement d'un terrain multi sport et demande de subvention auprès de l'ANS

Autorisation de signature du Maire concernant la demande de subvention correspondante
Elle est approuvée à l'unanimité

4 - Délibération n° 2023-1 concernant la modification des statuts du SYDESL (Syndicat Départemental de l'Energie de Saône et Loire) :

Concerne l'acceptation de l'évolution des statuts de cet organisme dont fait partie la commune.
En complément de ses compétences actuelles d'autorité *organisatrice des missions de service public, de distribution, fourniture d'électricité, gaz, éclairage public et d'enfouissement des lignes de télécommunication,*

Le SYDESL, acquiert de nouvelles compétences :

Réseaux de chaleur et de froid, mobilités durables, vidéo protection, énergies renouvelables, système d'information géographiques et cartographie des réseaux, développement d'outils de communication avec l'ensemble des collectivités de Saône et Loire, Et ce, essentiellement afin de s'adapter aux besoins croissants des collectivités en matière de performance énergétique.

Ces statuts modifiés ont été acceptés par le Comité Syndical du SYDESL, le 15/12/2022 et doivent être validé par un arrêté préfectoral.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la modification des statuts du SYDESL à l'unanimité.

5 - Délibération n° 2023-5 concernant les tarifs de location des salles communales :

Ces tarifs n'ayant pas été modifiés depuis 2014, l'évolution des coûts de fonctionnement impose un ajustement

Monsieur le Maire informe :

Une étude comparative de location de salles avec les salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire de la communauté de communes Bresse Revermont a été menée.

Il en ressort que les tarifs appliqués sont inférieurs dans notre commune.

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux divers : installation de la climatisation réversible pour la Salle Chauvelot . . . etc . . .) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Monsieur le Maire propose une réévaluation des tarifs de location de la Salle Chauvelot et de la Salle des Fêtes à compter du 01/09/2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2014-29 du 25 Juillet 2014 portant sur les tarifs appliqués au 1^{er} Janvier 2015 concernant les 2 salles communales disponibles à la location ou à la mise à disposition ;

Salle des Fêtes : Avec une caution de 300 Euros

	ÉTÉ Du 01/05 au 30:09	HIVER Du 01/10 au 30/04
REPAS	200 Euros (100 Euros arrhes + 100 Euros solde)	230 Euros (115 Euros arrhes + 115 Euros solde)
Jour suivant ou Précédant la location	60 Euros	60 Euros
Réunion ou vin d'honneur	90 Euros	90 Euros

Salle Chauvelot : Avec une caution de 200 Euros

	ÉTÉ Du 01/05 au 30/09	HIVER Du 01/10 au 30/04
1 Journée	80 Euros (40 Euros arrhes + 40 Euros solde)	120 Euros (60 Euros arrhes + 60 Euros solde)
2 Journées	90 Euros (45 Euros arrhes + 45 Euros solde)	140 Euros (70 Euros arrhes + 70 Euros solde)

Le Conseil a donc voté à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er Septembre 2023

6 - Délibération n° 2023-4 pour accorder une subvention annuelle 2023 de 1500 Euros au budget annexe transport scolaire :

Approbation à l'unanimité des membres

7 - Réflexion sur la mise en place d'un règlement pour l'accès au plan d'eau,

Un règlement sur la pêche, l'interdiction de circulation des véhicules et de baignades est à l'étude et sera mis en place et affiché autours de la mare communale.



8 - information sur les plantations autour du plan d'eau

En association avec la « Forêt Gourmande » et les écoles de DICONNE et DEVROUZE un Jardin Forêt Communal sera implanté aux abords du plan d'eau.

Une toute première journée de plantation et d'animation sera organisée le **Lundi 20 Mars 2023**

Les habitants qui désireraient y participer sont priés de s'inscrire sur le site.

mairie.de.diconne@gmx.fr

ou par téléphone au : 03 85.72.00.23



Un courrier d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres

9 - information sur la composition du Conseil Municipal

Monsieur **Mathieu CASTIGLIONI** a fait part de sa démission de Membre du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles.



10 - Questions diverses :

⇒ L'emplacement camping-car derrière la Mairie est inscrit sur les applications pour les téléphones portables suivantes :

Caramaps et park4night

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30



Le Secrétaire de Séance
Mr Roger BERGERAS

Le Maire
Mr Robert COULON